

Bilan de F. Vidal : un rythme effréné de réformes de l'accès au supérieur, du 1er cycle et de

Catherine Buyck, Anaïs Gérard, Julie Lanique, Camille Mordelet

20-26 minutes

#présidentielle Bilan de F. Vidal : un rythme effréné de réformes de l'accès au supérieur, du 1er cycle et de l'architecture des diplômes

Les responsables formation des établissements d'enseignement supérieur n'ont pas chômé pendant cinq ans : le quinquennat qui se termine, avec Frédérique Vidal à la tête du MESRI, a été rythmé par de nombreuses réformes, parfois très structurantes. Elles touchent à la fois l'accès au supérieur (avec Parcoursup), à l'organisation des formations du 1er cycle et à l'architecture des diplômes avec notamment l'individualisation des parcours, la suppression de la PACES et la création des LAS et Pass, la création du BUT. Sans compter la réforme de la formation des enseignants ou la refonte, pas encore aboutie, de la plateforme "Trouver mon master". N'oublions pas non plus l'impact considérable sur le supérieur de la loi Avenir professionnel en matière de professionnalisation et de formation tout au long de la vie. Le tout, avec plus de deux années de crise Covid et d'enseignement à distance.





Frédérique Vidal, à la sortie du conseil des ministres sur le perron de l'Élysée, le 30 mars 2022 MaxPPP

L'accès à l'enseignement supérieur, l'individualisation des formations et l'entrée dans les études de santé sont des réformes structurantes qui auront marqué le ministère de Frédérique Vidal. Certaines se sont imposées à tous en même temps. Par exemple Parcoursup - à la fois une plateforme et une procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur -, qui a suscité des oppositions et des interrogations mais qui est plutôt plébiscitée par les responsables de formation. C'est aussi le cas des LAS et Pass révolutionnant les premières années des études de santé, mais qui continuent de soulever moult questions et inquiétudes. C'est en outre le cas de la transformation, pas toujours simple, du DUT en BUT. D'autres réformes sont entrées plus progressivement en vigueur, comme l'individualisation des formations qui relève aussi de l'autonomie pédagogique des établissements. Quant à l'entrée en master, en revanche, la "grande" loi a été promulguée fin 2016 et le chantier, un peu abordé en fin de mandat, reste ouvert.

Dans tous les cas, l'onde de choc de ces réformes promet de se faire sentir longtemps. Ainsi, Parcoursup va poser la question de la gouvernance de l'orientation ; les LAS et Pass celles des passerelles avec les autres disciplines et la formation des futurs soignants ; le BUT et le bachelor "grade de licence" celle du "marché" du bac +3 ; tandis que l'individualisation des formations pose celles de la pertinence des parcours étudiants et de la mesure de la réussite.

loi ORE : Parcoursup voit le jour, l'individualisation des formations se met en marche

La loi ORE est LE grand chantier de Frédérique Vidal sur l'admission dans l'enseignement supérieur et les formations. Après une concertation entre le MESRI et divers acteurs, le "[Plan étudiant](#)" préfigure le projet de loi en octobre 2017. Promulguée le

8 mars 2018, [la loi](#) réforme profondément le 1er cycle, avec l'objectif de développer la réussite étudiante en pariant sur une meilleure orientation pour l'accès au supérieur, en renforçant l'accompagnement des étudiants, en développant la flexibilisation des parcours. Entre autres, deux textes phares, "l'arrêté licence" et celui relatif au cadre national des formations, sont publiés le 7 août 2018.

Parcoursup remplace APB

Un chantier de taille attend la nouvelle ministre fraîchement arrivée : l'admission des jeunes dans l'enseignement supérieur, alors que le Conseil d'État condamne en 2017 la procédure du tirage au sort. Succédant dès janvier 2018 à APB et inscrit dans la [loi ORE](#), Parcoursup veut permettre aux établissements de l'enseignement supérieur de classer les candidatures en analysant leur cohérence avec des "attendus" formulés à l'entrée de chaque formation. La réforme naît dans la douleur, suscitant de nombreuses craintes sur "la sélection" et la transparence. Nombre d'instances tirent la sonnette d'alarme : le [Défenseur des droits](#), le [Comité éthique et scientifique de Parcoursup](#), la [médiatrice de l'Éducation nationale](#), le [Conseil d'État](#), le [Conseil constitutionnel](#)....

Mais après des débuts un peu difficiles, la réforme est aujourd'hui sur les rails, même si le débat sur ce sujet reste "électrique", ainsi que le formule le [CESP en 2022](#). L'un des enjeux devient de faire de Parcoursup un outil de [pilotage](#) du continuum -3/+3. La ministre prend aussi Parcoursup comme modèle d'une réforme des modalités de sélection à l'entrée du master.

La question très sensible des places

Traditionnellement sensible, la question de la création des [places](#) dans l'enseignement supérieur se pose avec une acuité particulière, pour deux raisons. La première est [démographique](#) et la seconde est conjoncturelle : avec le confinement dû au Covid, le taux de [succès au baccalauréat](#) atteint des records (95 % en 2020), tandis que certains diplômés sont tentés de rester "au chaud" dans les études (en master notamment) plutôt que de s'aventurer sur un marché de l'emploi sinistré. La question de la [valeur des diplômes](#) est au passage posée par certains.

Pendant le quinquennat, "[74 000 nouvelles places](#)" sont financées par la loi ORE puis par le plan de relance. Si le ministère communique beaucoup sur la création de ces places, et de plus en plus à mesure que la pression démographique étudiante s'accroît, il reste au final difficile de savoir précisément où ces places sont créées. Des places que le MESRI essaye de flécher vers des formations dites professionnalisantes. En ce sens aussi, la période est marquée par une grande créativité sur les formations et diplômes avec, par exemple, la réforme de la licence professionnelle et du [BUT](#) opérée dans les IUT, les nouveaux cursus [Paréo](#) et [FSS](#) à [bac +1](#)...

Une idée forte : individualiser les parcours

Autre mouvement de fond : la loi ORE incite les établissements à innover avec des parcours individualisés et prévoit la signature d'un "contrat" - non juridique - de réussite entre l'établissement et l'étudiant. Parmi les premiers bilans de la loi ORE, le [Comité de suivi](#) de la loi souligne en 2019 le risque de ne pas aller assez loin dans la flexibilisation des parcours, tandis qu'en 2020, la [Cour des comptes](#) appelle à une évolution qualitative du système.

De même, le volet formation du [PIA](#) veut, comme la loi ORE, contribuer à la transformation du 1er cycle et à la flexibilité des parcours. [Deux vagues](#) de [NCU](#) sont en particulier lancées. Les moyens sont conséquents, mais le bilan est mitigé. "Si l'impulsion et le financement viennent de l'extérieur, le changement doit venir des universitaires", estime en 2019 [Hanne Leth Andersen](#), présidente du [jury](#) NCU.

Comment mesurer la réussite étudiante ?

Avec quels indicateurs [mesurer la réussite](#) des étudiants lorsqu'on individualise les parcours ? Des pistes sont évoquées, dont celle du [rapport](#) de l' [IGESR](#) sur le rythme d'acquisition des [ECTS](#) en fonction du profil d'origine. La question se pose avec stridence, alors que la 1re génération de bacheliers issus du [nouveau baccalauréat](#) entre dans l'enseignement supérieur et que la crise du Covid a, au moins partiellement, rebattu les cartes de la réussite des étudiants.

Le numérique dans les formations boostées par le Covid

Après la flexibilité, le numérique. Si elle est initiée avec la loi ORE et les [NCU](#), l'action du gouvernement pour le numérique au service des formations se développe surtout dans l'urgence et en réaction à la crise du Covid et au confinement. Enseignement à distance oblige, une succession d'appels à projets assez divers (Plan de relance, PIA, MESRI...) visent tous azimuts à accompagner les établissements, en première ligne avec des étudiants qu'il ne faut surtout pas perdre... Ils encouragent, par exemple, "[l'hybridation des formations](#)" ou les "[campus connectés](#)". Les [DemoES](#) (démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur) du PIA 4 portent une ambition plus globale - mais l' [AMI est peu lisible](#) - pour expérimenter "toutes les dimensions de la transformation numérique".

Le chantier numérique soulève aussi des [questions](#) sur la [pédagogie](#), qui n'a "jamais à ce point occupé l'État et les établissements", ainsi que le formule la [Dgesip](#), Anne-Sophie Barthez, ou sur le [rôle des étudiants](#) qu'il faut davantage associer aux méthodes d'enseignement, comme le souligne Frédérique Vidal.

L'échec de la certification en anglais

À partir de 2022, une licence ou un BUT ne pourra plus être délivré si l'étudiant n'a pas passé un test d'anglais, comme le prévoient un [décret et un arrêté](#) publiés en avril 2020, qui avaient suscité une vive opposition d'une partie de la communauté universitaire. Pour faciliter la tâche des établissements, le MESRI lance un marché public national qui est remporté, fin 2020, par [PeopleCert](#). Mais un an plus tard, le ministère annonce qu'il [ne renouvelle pas le marché](#), laissant le soin aux établissements de choisir leur solution pour faire passer ces tests certifiants, moyennant 30 € par étudiant ([lire sur AEF info](#)).

Études de santé : Difficile succession de la Paces

Décriée pour sa sélection drastique qui condamnait à l'échec des milliers de bons étudiants chaque année, la Paces, la première année commune aux études de santé, disparaît. Priorité

d'[Emmanuel Macron](#), cette réforme des études de santé impacte tout le premier cycle universitaire et promet d'avoir des conséquences dans la durée.

Suppression de la Paces

Le 24 juillet 2019, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé acte le coup de grâce. En novembre 2019, la ministre annonce que toutes les universités devront mettre en place de [nouvelles modalités](#) d'accès aux études à la rentrée 2020. Les lycéens pourront ainsi choisir entre deux parcours : une licence avec une option accès santé (LAS) ou un parcours d'accès santé spécifique, avec une option d'une autre discipline (Pass). Il s'agit notamment de diversifier les profils, de mieux répondre aux besoins du système de santé, et de faciliter les poursuites d'études dans d'autres formations. Car dans ce nouveau système, des capacités d'accueil demeurent : les objectifs pluriannuels d'admission dans les études [MMOP](#) sont fixés désormais en lien avec les [ARS](#).

Mais sa mise en œuvre s'avère complexe, en particulier l'interaction avec les autres disciplines, et presque deux ans après, des difficultés perdurent toujours sur l'organisation de ces nouveaux cursus. Des [députés](#) font état d'une "grande disparité" entre les universités, qui proposent des parcours de formation et des modalités d'évaluation différents, tandis qu'un rapport du [Sénat](#) déplore, entre autres, des erreurs de communication et des problèmes de financement.

Les capacités d'accueil en 2e année des études de santé sont aussi l'un des principaux points de crispation, et le [Conseil d'État](#) demande à 15 universités d'augmenter leur nombre de places. Le modèle même des Pass et des LAS semble être remis en cause, et certaines universités décident de privilégier un autre choix : les licences en santé ou le système "tout LAS".

Fin des ECN : un chantier à venir

La loi Santé réforme aussi le 2e cycle et l'accès au 3e cycle des études médicales à partir de la rentrée 2021. Préparée depuis 2017, visée par [l'article 2](#), cette réforme conduit notamment à la

suppression des ECN et à la mise en place de nouvelles modalités de formation et d'évaluation fondées sur [l'approche par compétences](#). Mais en raison de la crise sanitaire, sa mise en application est retardée, et les ECN perdurant jusqu'au second semestre 2023. Le nouveau gouvernement devra donc s'assurer de la continuité de ce chantier.

Grades universitaires et BUT : un nouveau paysage du bac +3

Le grade de licence pour les bachelors

C'est en 2020 que les grandes écoles ont gagné une [bataille](#) commencée de longue date : bénéficier du grade de licence pour certains de leurs bachelors pour gagner en visibilité auprès des étudiants et de leurs familles, alors qu'elles pouvaient déjà avoir le grade de master. Un "[cahier des charges](#) des grades universitaires de licence et de master" permet ainsi à des diplômes délivrés au nom de l'État, mais aussi désormais à des diplômes d'établissement, de conférer le grade, selon un arrêté du 27 janvier 2020. Si le mot "bachelor" n'y figure pas, ce texte autorise les écoles à demander le grade de licence, comme le proposait le [rapport](#) "Biot-Lévy" en juin 2019. Nombre d'écoles, d'ingénieurs et de commerce, notamment, s'en saisissent.

Le HCERES, la CTI et la CEFDG sont chargés d'évaluer ces formations et de rendre un avis sur l'obtention ou non du grade de licence. Et la démarche est exigeante. Pour la première édition, en 2021, 33 bachelors d'écoles de commerce et d'ingénieur obtiennent le grade de licence sur 71 dossiers évalués. Un nombre amené à croître avec la création de nouveaux bachelors, surtout dans des domaines en tension comme le numérique. Certaines universités pourraient aussi le demander pour des DU.

La réforme de la LP et du BUT

Parallèlement à ces évolutions concernant le post-bac "grandes écoles", ce sont les licences professionnelles qui sont amenées à se transformer. Une [concertation](#) sur la professionnalisation du 1er cycle est lancée en octobre 2018, sujet sur lequel le [consensus s'avère difficile](#) à trouver, notamment sur la question de la licence générale. Après la remise d'un [rapport](#), réalisé par François

Germinet et Rodolphe Dalle, deux mesures sont actées par un [arrêté](#) du 6 décembre 2019.

La première est que la licence professionnelle pourra désormais se faire en 60, 120 ou 180 ECTS ; la seconde, plus conséquente, est que le DUT se transforme en "bachelor universitaire de technologie" et se fera désormais en trois ans. Ce BUT, qui permet aux IUT aussi de se positionner sur le marché des bachelors, ouvre en septembre 2021, et compte parmi ses nouvelles exigences, pas toujours bien accueillies dans les IUT, le fait d'accueillir au moins 50 % de bacheliers technologiques et de concevoir ses programmes sur la base d'une approche par compétences.

Les référentiels d'évaluation du HCERES en évolution

Parallèlement, le HCERES, qui a désormais la mission de [coordonner les évaluations](#) des différentes instances ou commissions, revoit son référentiel d'évaluation, sous l'impulsion de son nouveau président Thierry Coulhon, et de sa nouvelle directrice du département d'évaluation des formations, Lynne Franjé. L'objectif : mettre en place une évaluation intégrée des formations.

Master : la réforme de "trouver mon master" inaboutie

[La loi](#) organisant l'entrée en master en début de cycle ainsi que la poursuite d'études en M2 avait été promulguée le 23 décembre 2016, juste avant l'arrivée d'Emmanuel Macron aux commandes. Le MESRI en gère les conséquences, notamment sur la poursuite d'études parfois contrariée. Par ailleurs, son projet de réforme de la plateforme "Trouver mon master" est finalement reporté.

Bilan mitigé du droit à poursuite d'études

La quasi-totalité des masters sélectionnent désormais à l'entrée en M1, même ceux de droit souvent réfractaires à cette réforme et qui étaient très majoritaires sur la liste des formations autorisées à le faire temporairement encore à l'entrée en M2. L'année 2020-2021 s'impose donc comme celle du bilan, avec la publication d'un [rapport parlementaire](#), d'un [rapport du HCERES](#), d'un autre [du](#)

[médiateur](#) et d'une [note du Sies](#). Globalement, il ressort que la sélection s'est généralisée, avec une augmentation globale de la réussite. Mais le bilan du droit à la poursuite d'études, condition à la réforme, est plus mitigé.

Concomitante, apparaît une augmentation continue du nombre de saisines des rectorats, "mal outillés" pour gérer ces dossiers, d'après le rapport parlementaire. La publication tardive, en mai 2021, d'un décret durcissant les conditions de saisines des rectorats par les étudiants renforce la tension ambiante et contribue à une [augmentation](#) de la demande à l'entrée en master, par ailleurs attisée par le Covid et l'arrivée d'étudiants nés au début des années 2000.

"Trouver mon master" : la réforme est reportée

Parallèlement, durant l'été 2021, la ministre annonce la refonte de la plateforme "Trouver mon master" pour la session suivante, sur le modèle de Parcoursup. L'objectif est d'en faire une plateforme (quasi) unique d'information et de candidature. Une annonce diversement accueillie : des syndicats dénoncent un "Parcoursup master" qui accroîtra la sélectivité et risque d'être mal ficelé vu le délai de développement ; tandis que plusieurs conférences y voient un bon outil pour faciliter la gestion des dossiers et harmoniser les [calendriers](#).

L'annonce du report d'un an de la mise en place de la [plateforme](#), fin décembre 2021, après la pression de plusieurs organisations (Unef, Fage, Snesup-FSU...), est fraîchement accueillie par plusieurs conférences. Une [circulaire](#) paraît en mars 2022 pour honorer le vœu d'harmoniser les calendriers, après moult rebondissements. Le nouveau gouvernement aura donc la charge de poursuivre le chantier de la mise en place de la nouvelle version de "Trouver mon master", le tout face à des syndicats et conférences en demande de concertation, voire clairement opposés au projet.

Quelle diversité sociale dans les grandes écoles ?

Démocratiser l'accès aux plus grandes écoles, sélectives, réservées à une certaine élite, est aussi l'une des volontés de

Frédérique Vidal et d'Emmanuel Macron, dont le mandat a été frappé par la crise "des gilets jaunes". Les présidents et directeurs des ENS, de Polytechnique, d' HEC, de l' Essec et d' ESCP sont chargés de "formuler des [recommandations](#) ambitieuses" et "sans tabous" pour améliorer la diversité sociale des grandes écoles. Dans la foulée, la ministre annonce un comité de pilotage, élargi aux filières universitaires, ayant pour mission d'évaluer la feuille de route de chaque établissement en matière d'ouverture sociale : c'est la création de la mission pilotée par [Martin Hirsch](#), qui rend ses conclusions en décembre 2020.

Depuis plus d'un an, les grandes écoles annoncent des mesures pour diversifier leurs profils d'étudiants : double appel à l'oral pour l'Essec, aides financières pour l'ESCP, bonification au concours pour HEC, filière de recrutement spécifique pour l'ENS Paris-Saclay... Mais la démocratisation est-elle vraiment en marche ?
une nouvelle réforme de La formation des enseignants

Des Espé aux Inspé

Cinq ans après la loi Peillon, qui a créé les Espé postérieures à la "masterisation" sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, voilà que la formation des enseignants est à nouveau réformée sous l'impulsion de Jean-Michel Blanquer. Celui-ci considère, se faisant le relais de l'État employeur, qu'elle doit être plus professionnalisante et mieux répondre aux besoins de l'Éducation nationale, allant jusqu'à déclarer [à la CPU](#) : "Je suis l'aval, vous êtes l'amont". C'est ainsi que la [loi](#) "Pour une école de la confiance", votée à l'été 2019, prévoit à la fois de faire évoluer la gouvernance des instituts de formation et revoir le contenu même de la formation.

- Les Espé deviennent donc Inspé avec une nouvelle gouvernance : dans chaque institut, un comité présidé par le recteur auditionne les candidats à la direction. La création des Inspé répond aussi à la volonté, explique le ministre, "d'adosser la formation des enseignants à l'excellence scientifique et au pragmatisme de terrain en lui donnant une matrice nationale", les formations en Espé étant alors trop hétérogènes, selon lui.

- Le [cadre national](#) des masters Meef est revu. Il est désormais organisé par blocs de compétences et donne plus de place aux stages, notamment en M2 et à l'alternance.
- Un dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement est introduit. C'est ainsi qu'à la rentrée 2021, 24 [PPPE](#) sont créés, autrement dit des parcours de grade licence reposant sur un partenariat lycée-université, avec en fonction des situations un Inspé impliqué. 23 nouveaux PPPE vont ouvrir à la rentrée 2022, portant leur nombre total à 47.

Le concours passe du M1 au M2

Parallèlement, les deux ministres confient aux ex-Igaenr et ex-recteur Monique Ronzeau et Bernard Saint-Girons [une mission sur la place du concours](#). Tous deux rendent leur [rapport](#) le 20 février 2019 dans lequel ils étudient plusieurs scénarios et où ils suggèrent une "réforme systémique". C'est le même jour que les ministres annoncent leur [arbitrage](#) : le concours se tiendra, en 2022, d'un seul bloc en M2 et non plus en M1. Jean-Michel Blanquer la justifie en raison de la "surcharge de travail" qui existait en M2 pour les stagiaires. Néanmoins, cette charge de travail ne semble pas avoir diminué avec cette réforme, les étudiants devant, en M2, valider le master, assurer leur alternance et, désormais, préparer le concours. Résultat : les étudiants ont boudé le stage en responsabilité, par crainte notamment d'une charge de travail trop importante, estime le [Réseau des Inspé](#). Et aujourd'hui encore, l'inquiétude reste palpable, notamment chez les Inspé qui ont dû refondre leurs maquettes : le nouveau concours va-t-il vraiment jouer le jeu de la réforme en faisant la part belle à la professionnalisation ?

Démissions, alertes d'enseignants et d'étudiants sur la surcharge de travail, casse-tête à faire cohabiter des M2 n'ayant pas les mêmes profils et objectifs... L'[année de transition](#) est très difficilement vécue dans plusieurs Inspé. Une gestion normalement amenée à se fluidifier dès l'an prochain, avec la (quasi) fin de la cohabitation entre ancien et nouveau système. Mais une nouvelle transition se prépare : autre conséquence de la réforme, les fonctionnaires-stagiaires lauréats du concours vont suivre, à partir

de la rentrée 2022, une nouvelle formation en parallèle de leurs responsabilités en classe. Le réseau des Inspé et France Universités travaillent ainsi de concert pour [créer un DIU](#), avec un besoin financier estimé à 45 millions d'euros.

Quand les réformes de l'apprentissage et de la formation professionnelle impactent le supérieur

Parallèlement à toutes ces réformes, d'autres refontes issues du ministère du Travail percutent les formations du supérieur, et probablement durablement : elles concernent l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, et la nécessité de construire les formations en blocs de compétences, ce qu'ont fait les IUT pour le BUT et les Staps.

Retrouvez les enjeux de la loi "Avenir professionnel" pour l'enseignement supérieur ici :